

Concours externe spécial de l'INSP : l'ANDès s'inquiète de la baisse du nombre de places pour les docteurs

L'Association Nationale des Docteurs (ANDès) exprime sa préoccupation face à la baisse du nombre de places ouvertes aux docteurs dans le cadre du concours externe spécial d'entrée à l'Institut national du service public (INSP) pour l'année 2026.

Créé en 2018, ce concours spécifique, réservé aux titulaires d'un doctorat, constituait une avancée majeure pour la reconnaissance des compétences scientifiques et analytiques des docteurs dans la haute fonction publique¹. Saluée par l'ANDès à sa création, cette expérimentation, renouvelée en 2024², visait une meilleure intégration des docteurs au sein d'une administration publique moderne et conforme aux standards internationaux.

Pourtant, après une progression initiale du nombre de places (de 3 en 2019 à 5 sur 90 en 2023³), une réduction significative a été observée ces deux dernières années : seulement 2 places ouvertes pour les années 2024 et 2025, sur un total de 60 tous concours confondus⁴. Malgré une remontée du nombre global de places à 80 en 2026⁵, le quota réservé aux docteurs reste figé à 2, réduisant de fait leur part relative dans les recrutements et remettant en question les ambitions initiales du dispositif.

L'ANDès s'interroge sur les raisons de cette baisse et alerte sur les conséquences d'un tel signal envoyé aux doctorants et jeunes docteurs, alors même que le concours externe spécial est en phase d'évaluation et doit faire l'objet d'un rapport final en 2026.

En cohérence avec les ambitions de modernisation de la haute fonction publique, l'ANDès appelle à un rétablissement du nombre de places ouvertes aux docteurs et à une pérennisation du concours externe spécial au-delà de la phase expérimentale, afin de tirer pleinement parti de la diversité des expertises des docteurs pour faire face aux enjeux sociétaux contemporains.

¹ Décret n°2018-793 du 14 septembre 2018 instituant à titre expérimental un concours externe spécial d'entrée à l'École nationale d'administration réservé aux titulaires d'un diplôme de doctorat, *Journal officiel de la République française (JORF)*, 16 septembre 2018, [En ligne](#).

² Décret n° 2024-680 du 5 juillet 2024 reconduisant pour deux années le concours externe spécial d'entrée à l'Institut national du service public réservé aux titulaires d'un diplôme de doctorat, *JORF*, 6 juillet 2024, [En ligne](#).

³ Arrêté du 1er juin 2023 fixant le nombre de places offertes en 2023 aux concours d'entrée à l'Institut national du service public, *JORF*, 4 juin 2023, [En ligne](#).

⁴ Arrêté du 27 décembre 2023 autorisant l'ouverture, pour la voie générale, du concours externe, du deuxième concours externe, du concours externe spécial, du concours interne et du troisième concours d'entrée à l'Institut national du service public pour l'année 2024, *JORF*, 31 décembre 2023, [En ligne](#) et Arrêté du 12 septembre 2024 autorisant l'ouverture des concours d'entrée à l'Institut national du service public de la voie générale et de la voie « Orient » pour l'année 2025, *JORF*, 13 septembre 2024, [En ligne](#).

⁵ Arrêté du 6 septembre 2025 autorisant l'ouverture des concours d'entrée à l'Institut national du service public de la voie générale et de la voie « Orient » pour l'année 2026, *JORF*, 7 septembre 2025, [En ligne](#).

À propos de l'ANDès

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Fondée en 1970 et reconnue d'utilité publique depuis 1975, elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quel que soit leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger. L'ANDès a trois missions principales :

- promouvoir le doctorat : mettre en avant la valeur ajoutée que représente l'expérience professionnelle du doctorat pour révéler les compétences des docteurs
- mettre les talents des docteurs au service de la société : contribuer au décroisement des sphères professionnelles en positionnant les docteurs comme « passeurs de frontières », tirer parti de l'expertise et des savoir-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain
- créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs : augmenter la visibilité collective des docteurs, permettre à chacun de développer son réseau professionnel, favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.